

<p>DEPARTEMENT PAS DE CALAIS</p> <p>ARRONDISSEMENT ARRAS</p> <p>CANTON CROISILLES</p>	<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p><b>COMMUNE DE WANCOURT</b></p> <p><b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b></p>
<p><b>Nombre de membres en exercice:</b> 13</p> <p><b>Présents :</b> 13</p> <p><b>Votants:</b> 10</p> <p><b>Représentés:</b> 0</p>	<p style="text-align: center;"><b>Séance du 13 novembre 2018</b></p> <p>L'an deux mille dix-huit et le treize novembre le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.</p> <p>Sous la Présidence de Monsieur DUFLOT Eric, Maire, En suite de convocation en date du 06 novembre 2018. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.</p> <p><b>Sont présents:</b> DUFLOT Eric, THELLIEZ Martine, LETIENNE Philippe, DUBOIS Arnaud, LEBLANC André, DUBOS Frédéric, DE FRESCHI Michel, LANCIAL Christian, FOURNIER Hervé, TEMPEZ Dominique, CAPOEN Nicolas, CHRASTEK Sylvain, LE BLANCHE Isabelle</p> <p><b>Représentés:</b></p> <p><b>Excuses:</b></p> <p><b>Absents:</b></p> <p><b>Secrétaire de séance:</b> LETIENNE Philippe</p>

15/11/18  
Reçu le  
- 7 DEC. 2018  
B.P.P.

**Objet: AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET LES EOLIENNES DU SUD-ARRAGEOIS - DE 2018 36**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un arrêté du 8 octobre 2018 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Croisilles, Héninel et Saint Martin sur Cojeul présentée par la Société "Eoliennes du Sud Arrageois".

Le parc éolien sera composé de neuf aérogénérateurs (Hauteur totale : 150 m - Puissance totale installée de 32,4 MW) et de trois postes de livraison.

La version numérique du dossier a été déposée en mairie et peut être consultée aux jours et heures d'ouverture de la Mairie par toute personne intéressée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **avis défavorable** à cette demande par :

- 2 voix pour
- 8 voix contre
- 3 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.  
Le Maire

 

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 14 novembre 2018  
Et de la publication le 14 novembre 2018